



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

PREAMBULE

Selon la réglementation en vigueur, les collectivités locales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Ce débat a pour objectif de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui lui permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces mesures imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur sa structure et la gestion de la dette.

La Municipalité a fait le choix d'une adoption de son budget principal et de ses budgets annexes avant la fin du premier trimestre, ce qui permet une meilleure lisibilité et gestion budgétaire.

Toutefois, cette situation entraîne plusieurs conséquences :

- la Ville ne sera pas en mesure de présenter et d'analyser, au moment de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire, les résultats financiers définitifs de l'exercice 2021. L'analyse de la situation financière de la Collectivité portera donc sur les années antérieures ou sur des chiffres 2021 provisoires ;
- la Ville ne disposera pas, lors du vote des budgets, d'informations officielles concernant les dotations de l'État et les bases d'imposition.

Les comptes administratifs 2021 et budgets 2022 devront être votés au plus tard le 16 février 2022.

SOMMAIRE

1-Le contexte économique national.....	1
2-Le Projet de Loi Finances 2022 (PLF 2022).....	2
3-La situation financière de la Ville.....	3
3.1-Le résultat financier	3
3.2-Le fonctionnement	4
3.2.1.-Les recettes	4
3.2.2-Les dépenses	5
3.2-L'état de la dette.....	7
3.3-La Capacité d'Auto Financement (CAF)	8
3.5-Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR).....	10
3.6-L'investissement.....	10
4-Les budgets annexes.....	12
4.1-Budget « Hôtel d'entreprises »	12
4.2- Budget « Lotissement des Anciennes Ecoles »	12
5 - Les orientations politiques de la Ville	13
5.1 – Mise en œuvre de la politique générale de l'équipe municipale.....	13
5.2- Cadre de vie	13
5.3-Développement durable.....	15
5.4-Vie économique	17
5.5 - Intercommunalité.....	18
5.6 - Enfance – Jeunesse - Education.....	19
5.7-Santé et Social.....	21
5.8-Vie culturelle et Associative	22
5.9-Citoyenneté – Démocratie Participative	23
5.10-Maintien de la qualité du service public.....	24
5.11-Gestion des ressources humaines.....	26

1-Le contexte économique national

(Source : Rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques, préparatoire au débat d'orientation des finances publiques - Juin 2021)

Le rythme de la reprise observé ces dernières semaines a été plus rapide qu'initialement escompté, mais les incertitudes sanitaires continuent de constituer un fort aléa.

Depuis le début des réouvertures des entreprises et commerces en mai, les signes d'un redressement rapide de la consommation et de l'activité se multiplient, avec notamment le vif rebond de la consommation en biens, des ventes dans le commerce de détail, des dépenses par cartes bancaires, et des indicateurs de mobilité des Français.

Après un mois d'avril où l'activité aurait évolué autour de -5% à $-5\frac{1}{2}\%$ par rapport à son niveau d'avant-crise du fait des contraintes sanitaires, la Banque de France et l'Insee estiment que l'activité se serait vivement redressée à -4% de la normale en mai, puis à -2% ou $-2\frac{1}{2}\%$ en juin.

Ce rebond est essentiellement porté par les secteurs jusqu'ici les plus affectés par les mesures sanitaires, à savoir les services marchands, en particulier l'hébergement-restauration et les autres secteurs liés aux loisirs et au tourisme, tandis que l'activité reste également bien orientée dans l'industrie et le bâtiment.

Cette bonne dynamique devrait se poursuivre, comme le suggèrent les principaux résultats des enquêtes de conjoncture, notamment les enquêtes sur le climat des affaires, qui évoluent à des niveaux très élevés, aussi bien dans l'industrie que dans les services. Les chefs d'entreprises soulignent ainsi la dynamique économique favorable, et une reprise plus rapide que ce que beaucoup avaient anticipé.

Toutefois, les risques sur la normalisation de la situation sanitaire demeurent importants. Si le nombre de nouveaux cas quotidiens de Covid est passé de près de 30 000 mi-avril à moins de 3 000 début juillet, cette tendance semble repartir à la hausse depuis quelques semaines.

Toutefois, les mesures annoncées le 12 juillet 2021 pour l'utilisation du pass sanitaire et celles s'appliquant depuis le 15 octobre 2021 supprimant la gratuité des tests, créant une incitation forte à la vaccination, devraient permettre de limiter ces risques sanitaires. Enfin, une campagne est lancée depuis le 6 octobre 2021 permettant l'injection d'une dose de rappel pour les personnes les plus fragiles et les personnes âgées de 65 ans et plus.

Sous ces hypothèses, la croissance s'établirait à $+6\%$ sur l'ensemble de l'année 2021.

Sur la base des dernières informations conjoncturelles et sous l'hypothèse du contrôle de la situation épidémique, la croissance française atteindrait $+6\%$ en 2021. Les données à haute fréquence ainsi que les enquêtes de conjoncture depuis le mois de mai envoient des signaux très positifs sur le rebond de l'activité, en lien avec le fait que le tissu économique et social a été très bien préservé par les mesures de soutien d'urgence. En 2021, la consommation des ménages, dont le pouvoir d'achat accélérerait, serait particulièrement dynamique. La consommation des ménages rebondirait en 2021 grâce aux mesures du gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat. Elle rebondirait fortement aux 2^e et 3^e trimestres en lien avec l'assouplissement des restrictions sanitaires sur les ouvertures de commerces, restaurants et lieux de loisir. L'investissement croîtrait fortement, notamment l'investissement des entreprises soutenu par le plan de relance, par le biais des subventions aux entreprises et la baisse des impôts de productions permettant de reconstituer les marges et les capacités d'investissement des entreprises et un environnement de taux qui resterait favorable. Les exportations se redresseraient progressivement, mais pâtiraient toujours de la reprise seulement progressive du tourisme. Les exportations se redresseraient rapidement pour les biens manufacturés, en lien avec la reprise mondiale, et plus lentement pour le tourisme. A l'inverse, les importations rebondiraient plus fortement du fait de la reprise de la demande intérieure. Cette prévision de croissance de l'activité est proche de celle des autres prévisionnistes. Ce rebond devrait également se traduire par un déficit public plus limité qu'attendu, égale à 8.1% du PIB en 2021. Le

déficit public 2021 prévu dans le Programme de stabilité s'établissait à 9,0 % du PIB, prévision qui a été révisée à 9,4 % dans le cadre de l'examen du premier projet de loi de finances rectificative de 2021 pour tenir compte de l'abondement des dispositifs d'aide d'urgence à l'économie. Le surcroît d'activité sous-jacent à la nouvelle prévision de croissance ramènerait le déficit public à un niveau légèrement inférieur à 9 %.

Ce rebond plus rapide devrait se traduire par un niveau d'activité plus élevé en 2022.

L'accélération du rétablissement de l'activité sur les prochains mois permettrait de soutenir l'activité à un niveau élevé en 2022. S'appuyant sur une activité plus soutenue qu'escompté en 2021, le PIB s'établirait ainsi en 2022 au-delà de ce qui était inscrit dans le scénario du Programme de stabilité 2021-2027. L'accélération du calendrier vaccinal à la suite des annonces du Président de la République le 12 juillet permettrait de limiter le niveau des contraintes sanitaires prophylactiques à l'horizon 2022. La résilience accrue de l'économie française face aux restrictions sanitaires, la robustesse de la reprise observée depuis le début des réouvertures et les mesures du plan de relance, soutiendraient l'activité à horizon 2022. L'activité dépasserait ainsi en 2022 son niveau de 2019. Elle serait notamment soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021. L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par les mesures du plan de relance et un environnement de taux qui resterait favorable. Les exportations devraient continuer à croître à un rythme élevé, sous l'effet notamment de la résorption progressive des pertes de performance à l'exportation du secteur aéronautique et de la reprise des échanges touristiques.

2-Le Projet de Loi Finances 2022 (PLF 2022)

Le projet de Loi de finances 2022 s'inscrit dans un contexte de croissance soutenue. L'activité devrait revenir ainsi à son niveau d'avant-crise dès la fin de l'année 2021.

Le PLF pour 2022 prolonge la mobilisation massive de l'Etat en faveur des territoires, notamment dans le cadre de la relance. Pour la cinquième année consécutive, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements demeure stable (27 Md€). À périmètre constant, les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales progressent de +525 M€ par rapport à la Loi de Finances 2021.

Le PLF 2022 poursuit par ailleurs le soutien exceptionnel du Gouvernement à l'investissement local. Les collectivités territoriales bénéficient ainsi de 276 M€ de crédits de paiements supplémentaires en 2022 pour couvrir les engagements pris au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle. En parallèle, environ 500 M€ de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 M€ au titre de la DSIL et 100 M€ pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance. Le PLF 2022 prévoit également un nouvel abondement exceptionnel de la DSIL à hauteur de 350 M€ d'autorisations d'engagements qui pourront être contractualisées dans les contrats de relance et de transition écologique, suite à l'annonce par le Président de la République d'une mobilisation des reliquats des fonds européens.

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années, le Grand Bergeracois est pilote sur ce contrat.

Les réformes fiscales ambitieuses entreprises pendant le quinquennat ont toutes été compensées entièrement aux collectivités. La suppression de la taxe d'habitation (TH) entre 2020 et 2023 redonnera à terme 23 Md€ de pouvoir d'achat aux contribuables locaux. Cette réforme fiscale a été compensée entièrement aux collectivités : les communes perçoivent désormais la part

départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Une part de TVA transférée aux départements et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compense à l'euro près et de façon dynamique la perte respective de la TFPB pour les départements et de la TH pour les EPCI.

La baisse des impôts de production en faveur des entreprises prévue dans le plan de relance (-10 Md€ par an de prélèvements obligatoires pour soutenir l'activité et l'emploi dans les territoires) a également fait l'objet d'une compensation intégrale et dynamique : la part régionale de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est remplacée par une part de TVA dynamique et la baisse de la fiscalité des établissements industriels (CFE et TFPB) par un prélèvement sur les recettes de l'État, lui aussi dynamique. Les départements, affectés par la baisse du dispositif de compensation péréquée, assis sur les frais de gestion de la TFPB, bénéficieront d'une dotation de 51,6 M€ visant à compenser la baisse du dispositif de compensation péréquée (DCP) prévue en 2022.

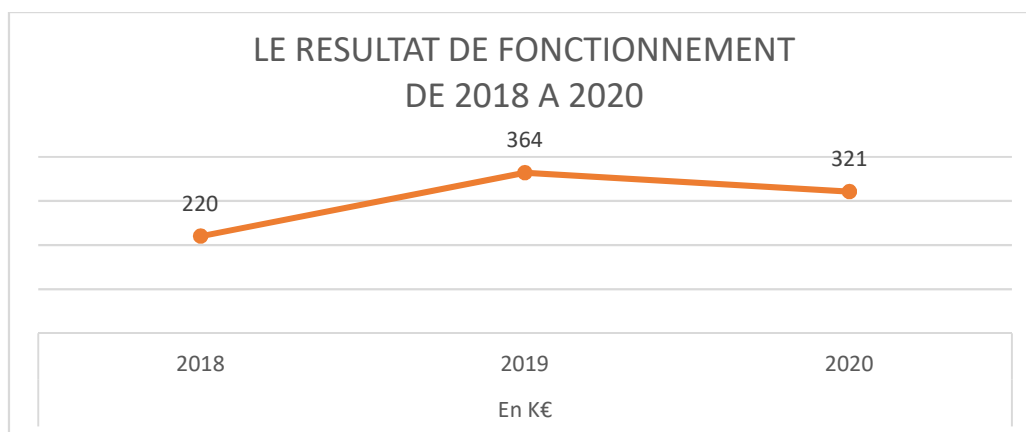
Une attention particulière est portée aux collectivités les plus fragiles. Celles-ci bénéficient de la montée en puissance des dispositifs de péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : la dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine progressent plus rapidement qu'en 2021, de 95 M€ chacune. Or en 2021, la péréquation représente déjà près de 31 % de la DGF contre 15 % en 2007.

3-La situation financière de la Ville

(données chiffrées arrondies portées à titre indicatif)

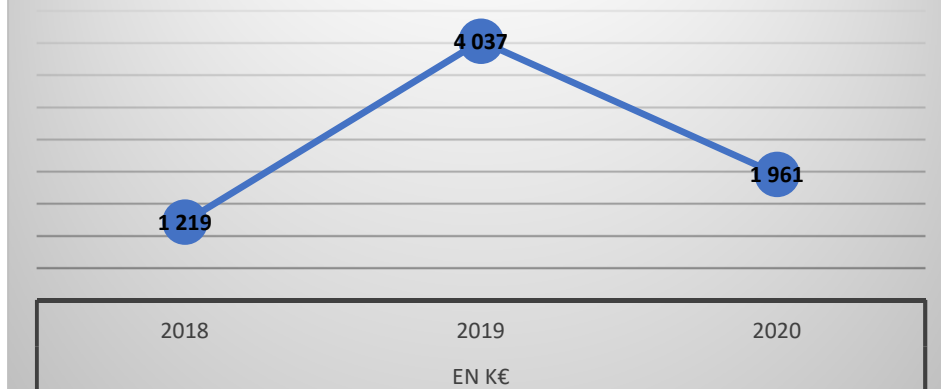
La situation financière de la Ville de Prigonrieux lui permet de conserver des marges de manœuvre pour construire un territoire attractif et dynamique.

3.1-Le résultat financier



En 2020, la Ville a dégagé un **excédent de fonctionnement de 321 K€**, soit une baisse de 11.81% par rapport à 2019, qui s'exprime notamment par une forte diminution des produits de services (-22.02%) liée au confinement du printemps 2020 (participation des familles au fonctionnement des restaurants scolaires, des garderies, très forte baisse des locations de salles et matériels).

RESULTAT DE CLOTURE 2018-2020 DU BUDGET PRINCIPAL



En y intégrant le résultat de clôture de 2019 (excédent de fonctionnement + excédent d'investissement), **le résultat de clôture de l'exercice 2020 s'élève à 1 961 K€**, en forte diminution par rapport à 2019 (4 037 K€). Ceci s'explique par la contraction d'un emprunt en 2019 dont les dépenses ne sont intervenues qu'en 2020 et l'intégration dans le budget principal du résultat de clôture du budget annexe du Lotissement de la Pommeraie.

Ce résultat excédentaire permet toutefois à la Commune de pouvoir poursuivre sa politique de financement de ses projets et de mettre en avant auprès des organismes bancaires sa bonne santé financière. Cela permettra un recours plus facile à l'emprunt sur les prochains exercices.

3.2-Le fonctionnement

3.2.1.-Les recettes

En K€			Euros par habitant			Moy. strate 2020 par hab (Cne 3 500 à 5 000 hab)
2018	2019	2020	2018	2019	2020	

Total produits de fonctionnement	2 982	3 085	3 032	705	730	716	1 043
dont impôts locaux	1 746	1 801	1 817	413	426	429	464
dont DGF	766	770	791	181	182	187	147

Les recettes de fonctionnement ont connu une hausse de 1.68 % entre 2018 et 2020. Ceci s'explique principalement par l'augmentation des bases d'imposition, de la taxe additionnelle recouvrée au titre des cessions de biens (immeubles, fonds de commerce, droit de bail...), de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles, des dotations et participations (DGF, compensations des taxes foncières et d'habitation, FCTVA).

➤ Les recettes fiscales

En K€			Euros par habitant			Moy. strate 2020 par hab (Cne 3 500 à 5 000 hab)
2018	2019	2020	2018	2019	2020	

Produit des trois taxes	1 739	1 797	1 814	411	426	428	459
dont produit foncier bâti	921	954	972	218	226	229	242
dont taux communal foncier bâti	22,99	22,99	22,99				18,96

dont produit foncier non bâti	80	83	83	19	20	20	13
dont taux communal foncier non bâti	92,47	92,47	92,47				48,50
dont produit taxe d'habitation	738	760	759	174	180	179	204
dont taux communal taxe d'habitation	13,35	13,35	13,35				14,27

La progression de la base d'imposition de la taxe foncière bâtie (TFB) s'explique notamment par l'évolution constante de constructions nouvelles. L'évolution des produits de la taxe d'habitation (TH) est liée à l'arrivée de nouveaux habitants.

Après plusieurs années sans augmentation de la fiscalité, l'équipe municipale a fait le choix en 2021 d'augmenter de 1 point le taux communal de foncier bâti afin de relancer l'économie locale et donner à Prigonrieux, 2ème commune de l'Agglomération, la place qui lui revient. Cette démarche vise également à assurer l'avenir de notre Ville à plus long terme.

Les impôts locaux représentent 60 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville, la taxe d'habitation à elle seule 25 %. C'est pourquoi il s'avèrera nécessaire de veiller aux modalités de compensation de la taxe d'habitation qui seront mises en œuvre par l'Etat sur les exercices à venir, notamment en cas d'augmentation des bases d'imposition. Il faut noter qu'en 2021, la compensation versée par l'Etat a permis de couvrir en totalité la perte des recettes fiscales.

3.2.2-Les dépenses

En K€			Euros par habitant			Moy. strate 2019 par hab (Cne 3 500 à 5 000 hab)
2018	2019	2020	2018	2019	2020	

Total charges de fonctionnement	2 762	2 721	2 711	652	644	640	900
dont charges de personnel	1 245	1 212	1 179	294	287	278	447
dont charges financières (hors écritures d'ordre)	38	58	56	9	14	13	20

D'une manière générale, les **charges de fonctionnement** (dépenses réelles et opérations d'ordre) ont diminué de 1.85 % entre 2018 et 2020. Cette baisse est due essentiellement au contexte sanitaire et économique subi en 2020 qui a entraîné de fortes diminutions des dépenses relatives à l'achat de matières premières et de personnel (pour les accueils périscolaires notamment), au développement des activités culturelles et de loisirs (très peu d'activités associatives et d'évènements culturels) tout en poursuivant une politique de maîtrise des dépenses malgré une augmentation des taux d'inflation de 1.1% en 2019 et 0.5% en 2020.

➤ Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent une part importante des dépenses de fonctionnement pour les collectivités (43.48% pour la Ville). Celles-ci sont toutefois indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble des services, au maintien d'un service public de qualité. Il faut noter qu'elles restent malgré tout très nettement inférieures à la moyenne nationale pour les communes d'une même strate.

Elles prennent en compte également l'ensemble des primes versées aux agents de la Collectivité (le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel enveloppe répartie entre les agents titulaires et contractuels sur des emplois permanents).

Ces charges incluent également l'aide sociale proposée aux agents de la Collectivité (adhésion au Comité National d'Action Sociale pour 68 % des agents de la Ville, financement de chèques déjeuners pour 70 % des agents pouvant y prétendre, chèques Cadhoc pour le Noël des enfants des agents). Certains avantages continuent à être proposés aux agents retraités.

La Ville œuvre en faveur du maintien dans l'emploi et du recrutement d'**agents reconnus travailleurs handicapés** (9 % de l'effectif de la Collectivité actuellement), ce qui entraîne des dépenses liées à l'aménagement de leurs postes de travail et à l'achat d'équipements spécifiques. La Ville répond ainsi à l'obligation réglementaire d'emploi de travailleurs handicapés et se situe au-dessus du seuil minimal (6%), lui évitant ainsi de se voir appliquer une pénalité financière.

La Ville a dû faire face en 2020 à la nécessité de réorganiser les services en raison de la pandémie et à la mise en œuvre du télétravail, occasionnant des frais supplémentaires non compensés en totalité.

Les cotisations d'assurances continuent d'augmenter. Ce phénomène s'explique par le remboursement des traitements des agents placés en congés longue maladie et longue durée, tant au niveau de la Collectivité que sur un plan national.

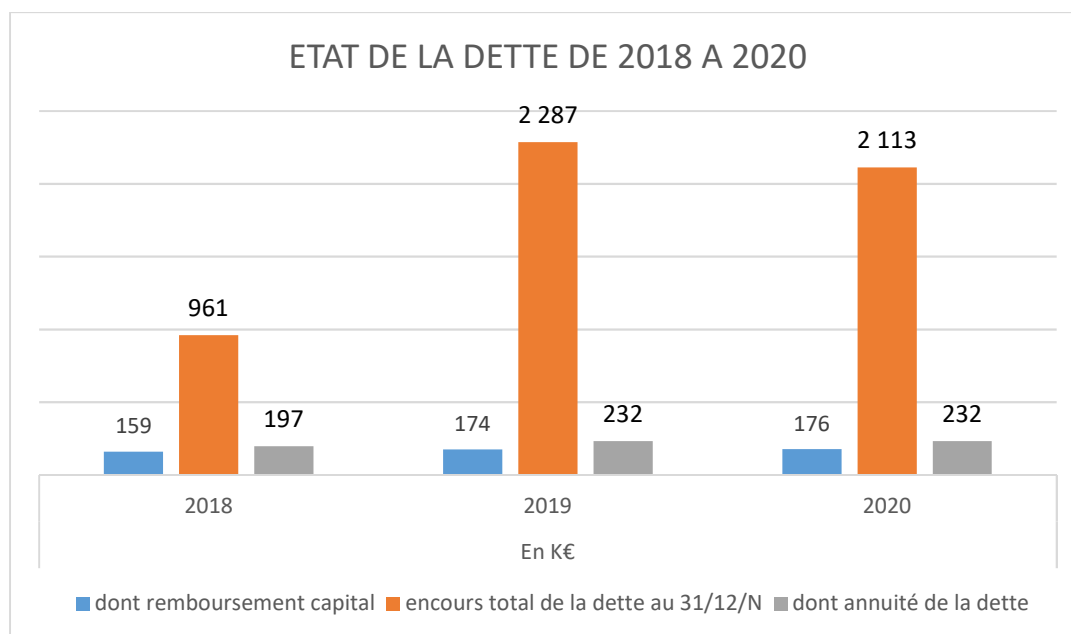
Plus de 32 % des agents de la Ville ont 50 ans et plus, des départs en retraite sont prévus dans les prochaines années et, dans l'immédiat, amène la Collectivité à prévoir des aménagements de postes afin d'atténuer la pénibilité de certains de ces agents.

On constate cependant un rajeunissement des effectifs avec le recrutement de 4 jeunes grâce à des contrats PEC et des contrats d'apprentissage. Ces dispositifs soutenus financièrement par l'Etat rappellent le financement de formation en externe, la mise en place de tutorat et de formation en interne. L'objectif étant de pérenniser quand cela est possible un agent formé aux besoins propres de la collectivité.

Formation des agents : en 2020 beaucoup de formations n'ont pas été organisées en raison de la situation sanitaire. En 2021, les sessions de formation ont été organisées mais avec une baisse du nombre de stagiaires acceptés (jauge des salles) et des sessions annulées en raison des cas contact Covid. Le développement des formations en distanciel permet de maintenir les formations mais l'accès aux formations en distanciel et la qualité de l'apprentissage en distanciel reste difficile. Certains agents n'ayant pas les compétences techniques et matériel pour accéder à ces formations. Deux agents ayant bénéficié d'une préparation aux concours de catégorie B en distanciel exclusivement font part de leur inconfort (matériel et pédagogique) quant à cette formation.

L'accueil des stagiaires **a repris un rythme habituel**, en 2021 19 stagiaires ont été accueillis dans les services de la collectivité contre seulement 11 en 2020. La collectivité contribue ainsi à la formation des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle. En 2021, la collectivité complète cette politique en organisant l'accueil d'apprentis. Deux contrats d'apprentissage ont été recrutés, un au service Espaces Verts et Environnement et un au service Enfance-Jeunesse. Ces apprentis seront présents dans la collectivité jusqu'à l'été 2022. L'objectif étant de former des jeunes mais aussi de mettre en valeur les compétences et expériences des agents de la collectivité en les désignant maître d'apprentissage.

3.2-L'état de la dette

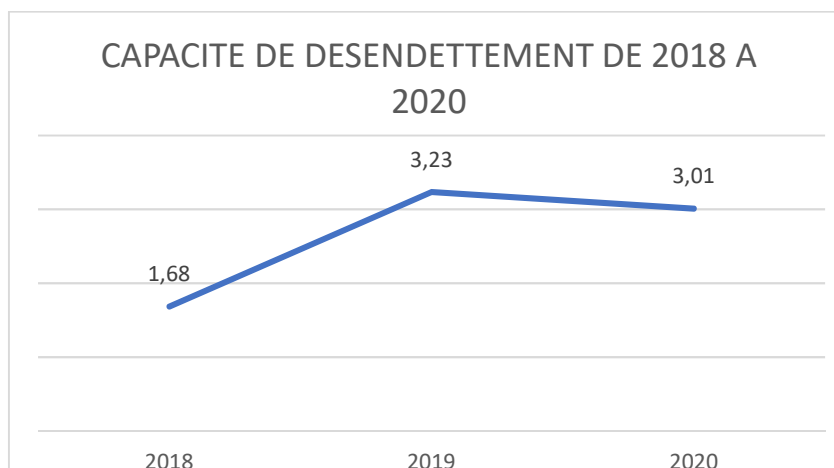


Ce graphique met en avant une forte augmentation de la dette de la Ville en 2019 (+137.98%) qui résulte de la contraction d'un emprunt de 1 500 K€ afin de pouvoir faire face aux travaux de réhabilitation du busage de la Gouyne. Aucun autre emprunt n'a été contracté en 2020.

Pour autant, cette dette reste maîtrisée : au 31 décembre 2020, elle s'élève à 2113 K€, soit 499 € par habitant (population INSEE au 1^{er} janvier 2020 estimée à 4 234 habitants) contre 729 € par habitant pour des communes de même strate.

La dette peut être scindée en deux grandes parties :

- **la dette « classique » souscrite auprès des organismes bancaires** (2 105 K€ au 31/12/2020). A cette même date, le taux moyen de cette dette est de 2.85 % (80 % en taux fixe et 20 % en taux variable). Deux emprunts se sont éteints durant l'année 2020, deux autres en 2021. La dernière échéance est prévue en février 2044.
- **la dette souscrite auprès du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne** pour des travaux d'éclairage public (7 K€ au 31/12/2020). Les deux derniers emprunts ont été soldés en 2021.



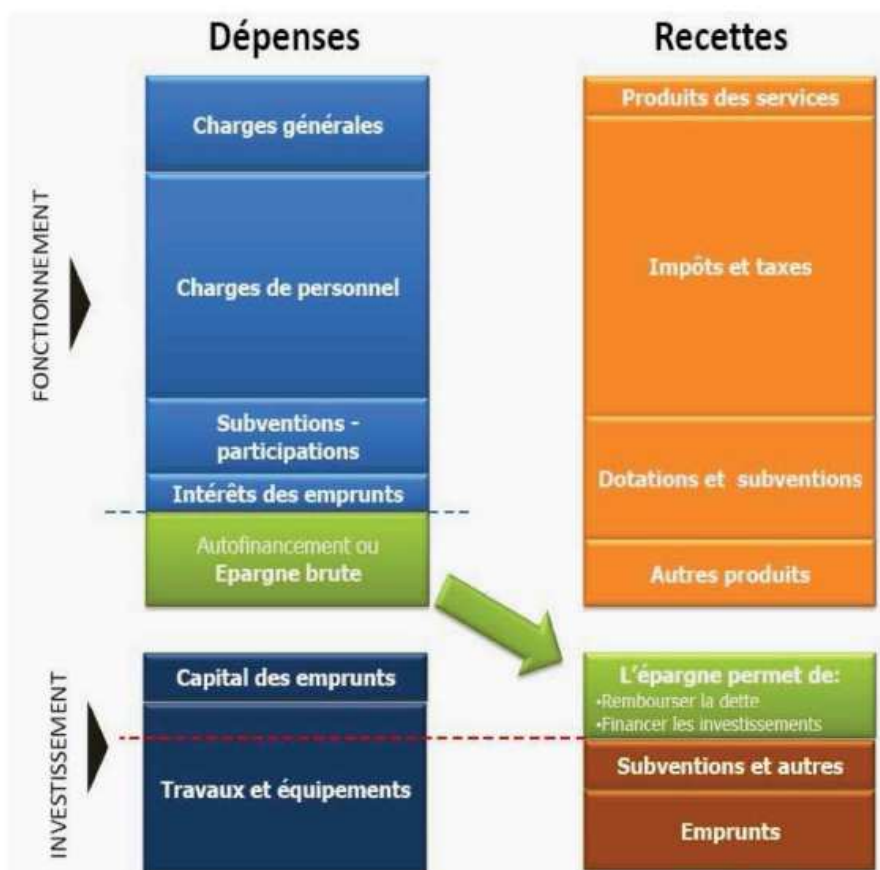
En 2020, la **capacité de désendettement de la Ville de Prigonrieux est de 3 ans.**

Celle-ci reste largement en dessous du seuil de prudence qui est de 6 ans et très largement en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

La capacité de désendettement est un indicateur phare pour la collectivité. En effet, mesurée en nombre d'années, elle constitue le rapport entre l'encours de la dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

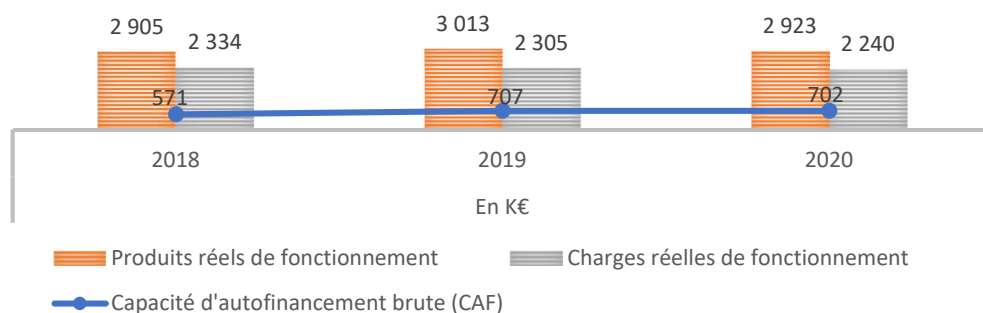
3.3-La Capacité d'Auto Financement (CAF)

LA CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE ET LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT



La Capacité d'Autofinancement est l'un des principaux outils d'analyse financière pour les collectivités. Il existe deux CAF :

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE DE 2018 A 2020



La **CAF Brute** encore appelée épargne brute.

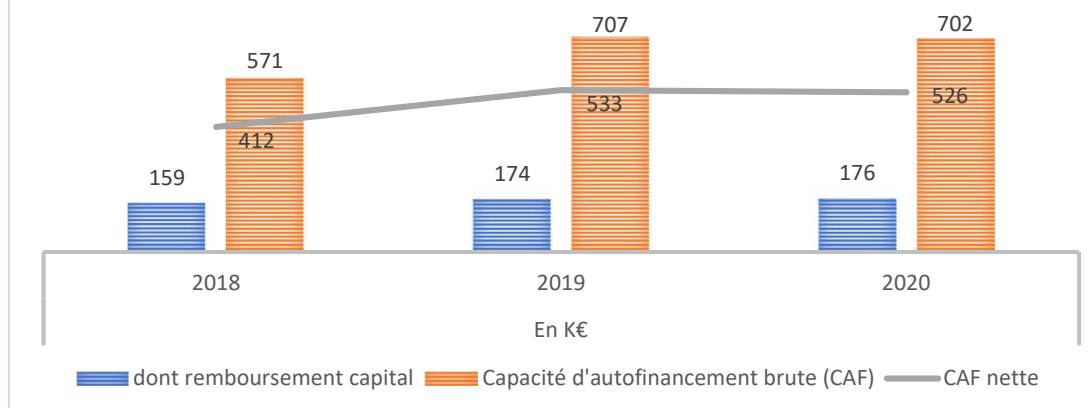
Elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à

financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements.

Le ratio CAF brute / produits réels de fonctionnement pour Prigonrieux s'élève à 23.15 % en 2020, donc bien au-dessus du seuil d'alerte (inférieur à 10%).

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE DE 2018 A 2020

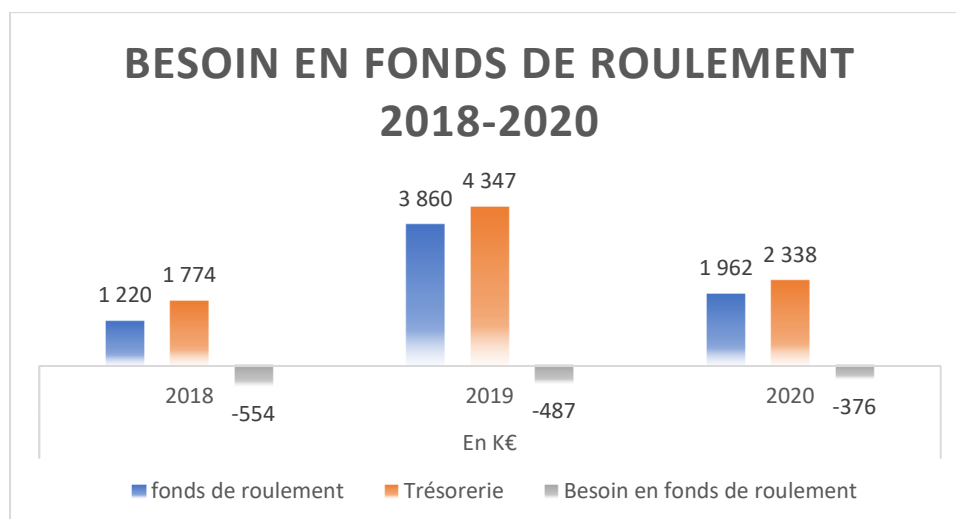


La CAF nette, encore appelée épargne nette, permet de mesurer la capacité réelle de la ville à couvrir une partie de ses dépenses d'investissement à l'aide de ses ressources propres (autofinancement).

Elle correspond à la CAF brute déduction faite du remboursement du capital de l'emprunt de la collectivité.

En 2020, la CAF nette de Prigonrieux s'élève à 526 K€ soit 124 € par habitant contre 120 € pour les communes de même strate. Ce résultat est lié entre autres à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment aux charges de personnel.

3.5-Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)



Depuis plusieurs années, Prignonrieux connaît un Besoin en Fonds de Roulement (BFR) négatif ; il constitue donc non pas un besoin mais une ressource en fonds de roulement pour les années à venir pour la collectivité qui met en avant les capacités d'investissement de la Ville. En 2020, cette ressource s'élève à 376 K €.

Par ailleurs, le fonds de roulement qui couvre le décalage entre les encaissements et décaissements tout au long de l'année reste positif et permet à la Ville de ne pas avoir recours à une ligne de trésorerie.

De plus, le solde positif de trésorerie au 31 décembre 2020, qui s'élevait à 2 338 K€, lui permet d'assurer ses sorties de fonds, y compris lors de la mise en paiement de factures de montants élevés liés à d'importants travaux.

3.6-L'investissement

En K€			Euros par habitant			Moy. strate 2020 par hab
2018	2019	2020	2018	2019	2020	

Ressources d'investissement	1 136	3 641	688	268	861	136	430
dont emprunts (hors écritures d'ordre)	0	1 500	0	0	355	0	51
dont subventions perçues	224	661	140	53	156	33	70
dont FCTVA	127	162	27	30	38	7	45
Dépenses d'investissement	1 710	866	3 085	404	205	729	410
dont dépenses d'équipement	1 494	628	2 818	353	149	666	302
dont remboursement capital	159	174	176	37	41	42	78

Les éléments ci-dessus mettent en avant la bonne réalisation de demandes de subventions auprès de divers partenaires financiers, afin de faire face à l'accroissement des dépenses d'investissement, ainsi qu'un suivi régulier des versements des subventions (demandes de versements d'acomptes et de soldes de subventions réalisées dès achèvement des tranches de travaux ou des chantiers). Ceci contribue fortement à l'amélioration des capacités d'investissement de la Ville, à éviter les incidents de trésorerie et à assurer le paiement des fournisseurs dans des délais très raisonnables.

L'augmentation des dépenses d'investissement entre 2019 et 2020 s'explique par la réalisation de deux opérations majeures qui ont nécessité des études préalables complexes faites en 2019, la

moyenne par habitant des dépenses d'investissement de la commune s'élève à 446 € contre 410 € pour les communes de même strate. Par contre, les dossiers de demandes de subventions ont été acceptés, pour ces mêmes opérations, en 2019, soit une moyenne sur 3 ans de 421 € par habitant, ce qui explique la différence d'évolution entre les dépenses et les recettes.

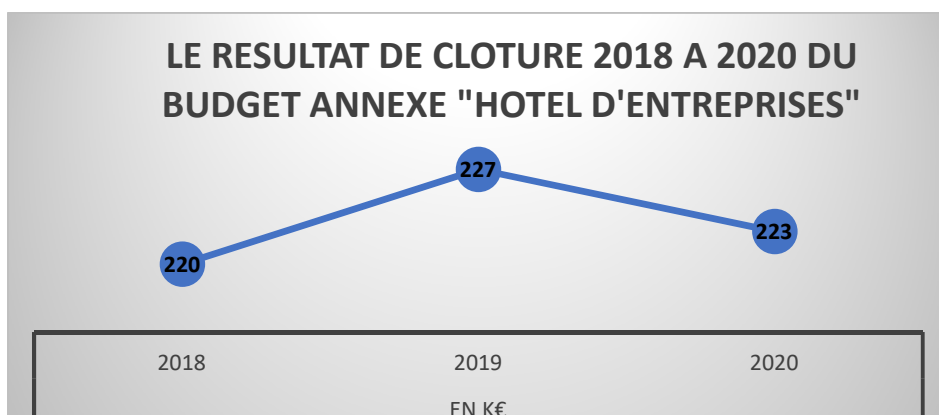
La Municipalité va donc pouvoir envisager sereinement le recours à l'emprunt pour financer ses futurs projets compte tenu des résultats présentés.

Les principales dépenses d'équipement réalisées en 2019 et 2020 et celles budgétisées en 2021 ont été les suivantes :

	Réalisation 2019 K€	% CA 2019	Réalisation 2020 K€	% CA 2020	BP 2021 K€	% BP 2021
Opérations majeures						
Réhabilitation du busage de la Gouyne	49	6%	1 754	56,9%	292	10%
Aménagement de la RD32	6	1%	855	27,7%	21	1%
Construction d'une Halle	0	0%	0	0,0%	482	16%
Aménagement du Cimetière de Blanzac	4	0%	9	0,3%	203	7%
Réhabilitation du Restaurant scolaire	0	0%	0	0,0%	50	2%
Aménagement de l'Hôtel de Ville	0	0%	0	0,0%	84	3%
Travaux d'entretien bâtiments scolaires, Hôtel de Ville et bâtiments divers loués	42	10%	59	1,9%	240	8%
Informatique et mobilier	124	2%	28	0,9%	40	1%
Voirie communale						
Aménagements voirie lotissements logements sociaux (lotissement rue Eugène Leroy)	0	0%	0	0%	100	3%
Réfection voirie et parkings	10	1%	3	0%	5	0%
Réfection chaussée ZI Sivaldal	70	8%	0	0%	0	0%
Autres travaux et achats divers						
Achat matériel technique	8	1%	13	0%	43	1%
Achats de véhicules	0	0%	52	2%	0	0%
Remplacement luminaires énergivores d'éclairage public et enfouissement réseaux téléphoniques	47	5%	0	0%	94	3%
Achats terrains	161	0,42%	0	0,00%	171	6%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	866		3 085		3 066	

4-Les budgets annexes

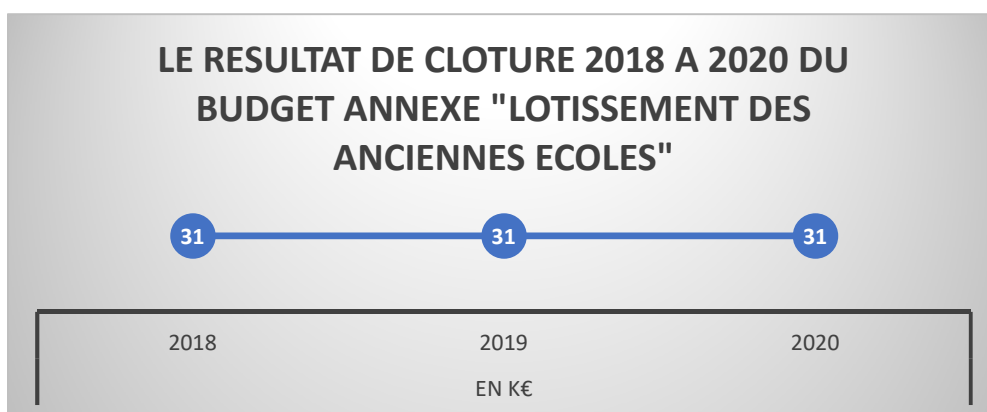
4.1-Budget « Hôtel d'entreprises »



Le résultat de clôture du budget annexe « Hôtel d'entreprises » est en baisse entre 2019 et 2020 (-1.76%). Cela s'explique par la réalisation en 2020 de travaux d'aménagement des locaux qui ont permis l'installation de professionnels paramédicaux et par l'affectation de résultat faite en 2019 en prévision du financement d'une partie des travaux liées au parking Place du Groupe Loiseau par ce budget.

Cet excédent constitue notamment les fonds propres de la Ville pour l'autofinancement des futurs projets municipaux et permettra ainsi d'investir, aussi bien sur le bâtiment qu'en périphérie.

4.2- Budget « Lotissement des Anciennes Ecoles »



Le résultat de clôture du budget annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles » est stable depuis 2017.

Le dernier terrain a été repris par le budget principal en 2021. A ce titre, ce budget fera l'objet d'une clôture effective au 31 décembre 2021 qui entraînera le remboursement de l'avance faite par le budget principal lors de sa création. Le résultat de clôture sera alors reporté au budget principal.

5 - Les orientations politiques de la Ville

5.1 – Mise en œuvre de la politique générale de l'équipe municipale

Le début du mandat a été difficile compte tenu du contexte sanitaire qui a eu pour conséquence notamment le retard d'installation des instances et de mise en œuvre de la politique de l'équipe municipale.

L'Equipe en place a prioritairement dû assurer la gestion de la pandémie au quotidien, dans les écoles, auprès des administrés et des professionnels en difficultés sociales, tout en maintenant sans relâche et malgré l'absence de personnel, les services publics.

Malgré ces contraintes, la Ville a assuré la reprise progressive des activités, toujours en conformité avec les possibilités réglementaires, enchainant les multiples réadaptations et réorganisations, mais en assurant en permanence la sécurité des administrés et des agents.

Ce contexte n'est bien évidemment pas sans conséquence financière pour la Collectivité.

Afin d'atténuer ce phénomène, un travail d'analyse financière a été mené afin de permettre à l'ensemble du Conseil Municipal, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, de bénéficier d'éléments chiffrés et statistiques au plus proche de la réalité. Des travaux de réactualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement ont été menés pour apporter une vision à long terme de la gestion communale. En collaboration avec l'ensemble des responsables de services, des travaux de rationalisation de la gestion de la section de fonctionnement ont été menés afin de prévoir l'inscription de crédits au plus proche des besoins de la Collectivité et d'utiliser les excédents pour investir et, de fait, relancer l'économie locale.

Le maintien, sur la durée du mandat, de cette dynamique municipale, passera par une proposition d'augmentation de la fiscalité. Des recettes supplémentaires pourraient également être perçues par la Ville sur les prochaines années liées à la hausse prévisionnelle du montant des dotations versées par l'Etat en raison de l'augmentation de la population ; le recensement qui interviendra au début de l'année 2022 nous apportera des précisions dans ce domaine.

Globalement, la politique de gestion de la Ville s'oriente autour des axes suivants :

- L'amélioration du cadre de vie et le renfort du lien social ;
- La redynamisation de Prigontieux avec l'aide des acteurs économiques et associatifs locaux ;

toujours avec l'aide des concitoyens qui seront, tout au long de cette mandature, associés à la vie municipale et tout en s'attachant à respecter au mieux notre environnement.

5.2- Cadre de vie

L'Equipe Municipale travaille à l'amélioration du cadre de vie, politique qui contribue à l'attrait de notre Ville, qui se manifeste par l'arrivée de nouveaux prigontins et l'accroissement de notre population.

Dans la continuité des travaux de réfection du busage de la Gouyne, l'aménagement de la Place du Groupe Loiseau se poursuit avec des espaces pour chacun (parkings gratuits à proximité immédiate du Centre-Ville pour faciliter l'accès aux commerces et la vie quotidienne des personnes qui travaillent sur le secteur, accès sécurisés pour les piétons et les écoliers, esplanades pour faciliter les rencontres et évènements festifs, aménagements paysagers pour apporter des espaces de détente). Une halle à l'architecture moderne viendra compléter ce site sous laquelle les professionnels pourront proposer leurs produits à l'abri des aléas climatiques. La finalisation de ces

deux projets va contribuer à la dynamisation du Centre-Ville et au développement de nouvelles opportunités culturelles et associatives.

Parce que le cadre de vie des habitants des côteaux ne doit pas être oublié, un projet d'aménagement du quartier de Peymilou pourra être envisagé : il devra permettre de sécuriser les familles aux abords de l'Ecole et les visiteurs et bénévoles lors des manifestations qui accueillent chaque année un peu plus de public, tout en préservant ce site champêtre.

La gestion d'un cadre de vie à hauteur des attentes des concitoyens passe évidemment par la sécurité de tous. Dans cette démarche, la Ville a signé, en 2021, une convention reconductible annuellement avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne à qui elle a délégué la gestion de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). En complément, un schéma communal a été commandé au SDIS24 qui va permettre de mettre en évidence les zones sous-dotées en matière d'équipements incendie. Des travaux devront être très probablement planifiés dans les prochaines années afin de combler ces lacunes et garantir la sécurité de tous, quel que soit son lieu de domicile sur la Commune.

La Municipalité souhaite poursuivre l'effort de communication auprès des concitoyens grâce au maintien d'une parution régulière d'une lettre d'information et d'un magazine municipal annuel distribués à chaque prigontin par un agent de la Ville doté d'une connaissance parfaite de la Commune, évitant ainsi les foyers oubliés. Cette démarche pourra être complétée par la distribution d'un agenda de poche contenant toutes les informations utiles sur les services disponibles sur notre Ville et les associations présentes. Le déploiement et l'utilisation des réseaux sociaux permettra d'assurer des parutions rapides et journalières. Le Conseil Municipal a récemment accepté la signature d'un contrat de location d'un nouveau site pour la Ville, plus attractif et intuitif et répondant aux besoins actuels des usagers. Enfin, un projet d'acquisition d'une application mobile permettant d'alerter la population et l'informer rapidement est à l'étude, toujours pour permettre aux habitants de recevoir les informations municipales de façon instantanée.

L'équipe municipale est très attachée à la propreté de la Ville et maintient une vigilance accrue concernant l'entretien des espaces verts, tout en assurant une meilleure gestion des végétaux adaptés en milieu urbain et dans les espaces publics (les cimetières notamment). De nouveaux espaces paysagers sont à l'étude par nos agents pour la Place du Groupe Loiseau et le long de la Vélo Route Voie Verte notamment. Des opérations régulières de nettoyage mécanique des rues pourront être maintenues. Une enveloppe annuelle dédiée à la réfection et au nettoyage des trottoirs pourra être adoptée.

Concernant le Cimetière de Blanzac, dont la première tranche a été réalisée en 2018, la Municipalité souhaite poursuivre les travaux d'aménagements pour finaliser ce chantier en faisant de ce lieu un espace plus respectueux et agréable au sein duquel les familles pourront se recueillir en toute quiétude. Une deuxième tranche de travaux d'aménagements paysagers a été réalisée et la phase finale étudiée par un maître d'œuvre recruté à cet effet. La procédure de dématérialisation de la gestion administrative des deux cimetières communaux est en cours de finalisation : elle facilitera le suivi des concessions et des opérations funéraires tout en permettant la visualisation et l'impression de plans numériques de façon instantanée. Certains administrés mettent en avant régulièrement le mauvais entretien de nos cimetières : cet état de fait résulte d'une mauvaise gestion des parties privatives qui n'incombent pas à la Ville. Une solution pourrait être apportée par le lancement d'une procédure de récupération de concessions abandonnées, démarche longue mais qui permettrait à la Commune de récupérer des espaces concédés afin d'assurer leur entretien conformément à la réglementation.

Le réseau routier devra continuer à faire l'objet de suivis et d'échanges avec les autorités compétentes. Plusieurs dossiers devront être étudiés avec la CAB (réouverture de la Route de la Cacarotte, aménagement d'un carrefour entre la RD32 et la Zone d'activités de Lanxade, sécurisation de la Rue Renaudat, ...), d'autres avec le Département (sécurisation de la RD13 aux abords de l'Ecole de Peymilou, reprofilage de la RD34 afin d'étendre la zone de circulation) selon les compétences de chacun.

La Commune poursuit la réalisation de travaux d'accessibilité des bâtiments et des espaces publics aux personnes à mobilité réduite préconisés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP). Ce dossier est suivi et mis à jour par l'assistant de prévention.

Des efforts financiers conséquents devront permettre d'assurer l'entretien du patrimoine vieillissant (bâtiments et équipements communaux) et la mise aux normes des locaux. Les études relatives à l'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles se poursuivent avec les personnes publiques associées afin de cibler les dispositifs les plus adaptés aux contraintes de nos locaux. Ces travaux devront ensuite être suivis par des interventions de remise en état des bâtiments (peintures et réfections des classes dans les écoles). Une solution devra être apportée dans le cadre du traitement de l'humidité présente sous la scène de l'Espace Socio-Culturel.

Enfin, pour permettre à Prigonrieux de retrouver pleinement la magie de Noël, un budget spécifique va être proposé pour la location de décorations et des animations pourront être reconduites (cérémonie de lancement des illuminations, marché de Noël, installation de boîtes aux lettres pour recueillir les lettres des enfants adressées au Père-Noël). La mise en place de décorations supplémentaires pourra être envisagée le long de la RD32 afin de valoriser cet axe majeur.

5.3-Développement durable

Un des dossiers phare de cette mandature est la mise en œuvre d'une nouvelle politique de gestion et de collecte des déchets afin de trouver des solutions alternatives à la très forte hausse de la taxe d'enfouissement. Même si cette compétence a été transférée à la CAB, la Commune entend poursuivre une politique d'incitation de sa population à la mise en œuvre d'un tri optimisé des déchets. Pour cela, le partenariat avec le SMD3 devrait se poursuivre avec la mise en place d'actions éducatives dans les écoles, d'ateliers d'apprentissage au compost à la Serre, de rencontres avec la population et nos partenaires associatifs sur les marchés et événements divers, d'actions de sensibilisation de nos agents, d'organisation de visites du centre d'enfouissement des déchets. Les projets qui seront portés afin de remplir les objectifs de cette politique environnementale pourront faire l'objet d'un soutien de la Ville (travaux en cours avec l'Association Question de Culture dans le cadre d'un projet de plateforme de compostage). Une communication renforcée pourrait se poursuivre en s'appuyant sur des supports pédagogiques. Une décision va être prise à l'échelle du territoire de la CAB très prochainement concernant la révision des modalités de participation des usagers aux frais d'enlèvement et de gestion des déchets (mise en place de la redevance incitative ou non) et à la mise en œuvre de nouveaux moyens de collectes (maintien de la collecte des déchets en porte à porte ou mise en place de points d'apports volontaires).

Les élus des commissions référentes vont devoir travailler avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24) sur la modernisation du réseau d'éclairage public. La signature d'une convention permettrait de cibler les points à remplacer et les secteurs concernés et de fixer un calendrier de travaux sur plusieurs années.

Une attention particulière devra être apportée afin de mettre en avant la volonté de la Municipalité de diminuer les plages horaires de fonctionnement de l'éclairage public pour limiter la pollution lumineuse et l'impact environnemental.

En parallèle, la Ville doit continuer à mettre en œuvre, toujours avec le SDE24, la poursuite des programmes d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication. Les travaux de déploiement de la fibre sur la Commune devront être anticipés ; la Commune s'attachera à travailler en coordination avec le Syndicat Mixte Périgord Numérique et le SDE24 dans cet optique.

La Ville entend poursuivre sa politique en faveur de la sécurisation des enfants empruntant les transports scolaires sur la Commune, tout en privilégiant, lorsque cela est envisageable techniquement, l'énergie solaire. En 2021, quatre dossiers de demandes d'éclairages solaires ont été déposés et un en éclairage réseau. Une enveloppe annuelle pourrait être maintenue pour poursuivre l'éclairage des abribus, jusqu'à ce que tous soient sécurisés.

La Municipalité propose d'assurer la continuité des travaux entrepris avec le Service Energie du SDE 24 afin de cibler les bâtiments et équipements énergivores. Un rapport a été élaboré qui devra être étudié afin de cibler les locaux sur lesquels des travaux d'isolation et de réfection des systèmes de chauffage, de climatisation et d'éclairage devront être lancés. Pour cela, le SDE 24 propose la réalisation préalable d'audits énergétiques dont les coûts pour la Collectivité restent faibles. L'Ecole de Peymilou devrait être ciblée dossier prioritaire.

Une étude préalable faite par le Syndicat d'Economie Mixte de la Dordogne (SEM24) a mis en avant les sites sur lesquels il serait possible d'envisager la pose de panneaux photovoltaïques (projets au Complexe Sportif et aux Ateliers Municipaux).

Toujours dans le but de rationaliser les consommations énergétiques, une nouvelle gestion de la climatisation réversible de l'Espace Socio-Culturel va devoir être envisagée ainsi que des travaux de poursuite des remplacements des luminaires énergivores dans les écoles tel que cela a été effectué à l'Ecole Elémentaire du Centre-Ville. Ces travaux permettront également d'apporter un confort visuel aux occupants.

Dans cette même optique, il est rappelé qu'un contrat de fourniture d'énergies mutualisé a été signé au 1^{er} janvier 2020, qui permet à la Ville de bénéficier de tarifs négociés. La Commune consomme également des énergies vertes (gaz et électricité) sur certains de ses sites.

Afin de maîtriser également les consommations d'eau et de produits de traitement des terrains de sports, espaces verts et espaces publics, la Ville entend poursuivre ses programmes d'interventions raisonnées et d'application de la charte zéro phyto. Des outils de suivi des consommations sont à l'étude en partenariat avec le SDE24 et Véolia et un logiciel pourrait être proposé aux agents du Pôle Technique pour faciliter ces suivis.

Le Service Espaces Verts devra s'attacher à maintenir un fleurissement de qualité, démarche facilitée par le recrutement d'agents spécialisés dans ce domaine. Dès la gestion des absences du personnel réglée, la Commune pourra de nouveau envisager de participer au concours départemental des « Villes et Villages fleuris ». Dans l'immédiat, les membres de la Commission Environnement souhaitent reconduire le Concours des Jardins Fleuris qui permet de mettre en valeur les actions individuelles des Prigontins et les récompenser pour cela.

L'équipe municipale souhaite mener une action de renouvellement du parc routier de la Ville, globalement composé de véhicules anciens. Des remplacements pourraient être envisagés sur plusieurs exercices en privilégiant des véhicules moins polluants pour l'environnement.

Les travaux d'aménagement de la Vélo Route Voie Verte ont été finalisés, pour la portion située sur Prigonrieux, en 2021. La Ville travaille en étroite collaboration avec le service communautaire pour poursuivre les aménagements aux abords de ce sentier (parkings, panneaux, mobilier urbain). Deux problèmes majeurs restent à régler sur cette voie : une procédure d'expropriation est en cours avec la CAB à l'encontre d'un propriétaire qui a refusé jusque-là la cession d'une portion de sa parcelle et un bureau d'étude a été mandaté pour apporter la solution technique à la mise en sécurité de la passerelle Impasse de la Cale. Le parcours de santé, implanté près du parking du Cinquet, devra être inauguré dès que la situation sanitaire le permettra, éventuellement lors de la cérémonie qui sera programmée pour la Vélo Route Voie Verte.

Un Comité Consultatif d'élaboration de projets d'aménagements de chemins doux et sentiers de randonnées composé d'élus et de Prigontins a été créé en 2021. Cette instance travaille prioritairement sur un projet de création d'un nouveau sentier qui permettrait de relier les coteaux à la plaine et donc aux habitants de ce secteur de profiter de la Vélo Route Voie Verte en toute sécurité. Ce projet pourrait éventuellement apporter une solution aux habitants du secteur des Junies qui souhaitent rejoindre le Centre-Ville.

Des travaux de poursuite des aménagements réalisés le long de la RD32 devraient permettre aux piétons de rejoindre la Vélo Route Voie Verte en toute sécurité par l'Allée du Cinquet.

La « Brigade Verte » poursuit ses travaux de recensement et de surveillance des fossés et cours d'eau. Des moyens financiers dédiés à ces actions et à d'éventuels travaux d'entretien pourront être reconduits sur les prochains exercices. Cette instance travaille en collaboration étroite et régulière avec le Service Gémapi de la CAB, notamment pour apporter des conseils environnementaux et techniques aux riverains : les actions entamées avec ceux du Guel, de la Pisseuseaume et dans le secteur de la Route des Sables et de la Sabatie devront se poursuivre. Ces interventions devraient permettre, à court terme, de limiter considérablement les risques d'inondations dont ont été victimes les prigontins ces dernières années. Pour limiter encore davantage ces risques, les projets communaux pourront faire l'objet d'études d'intégration de zones perméables pour permettre d'améliorer l'infiltration des eaux sur des terrains urbanisés.

Ce Comité étudie également la possibilité d'implantation d'un verger agroécologique à proximité du Centre-Ville et la possibilité pour les prigontins de profiter de fruits issus de vergers communaux existants (à côté du Complexe Sportif notamment).

Des opérations ponctuelles pourront se poursuivre dans le cadre d'une politique de sensibilisation de la jeunesse à son environnement en réitérant par exemple des opérations « Nettoyons la Nature » avec l'aide du CMEJ.

La Ville entend poursuivre ses actions avec le SyCoTeB qui est chargé d'animer, en collaboration avec les communes du Territoire, le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET), qui vise deux objectifs : limiter l'impact du Territoire sur le climat (via la réduction des gaz à effet de serre, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables) et s'adapter au changement climatique. Les dossiers des projets communaux pourront être présentés afin de répondre aux critères environnementaux définis dans ce plan et, de fait, pouvoir bénéficier d'aides financières.

5.4-Vie économique

Cette compétence relève de la CAB. Pour autant, la Ville travaille étroitement, dans ce domaine, en partenariat avec l'Agglomération, notamment pour œuvrer au développement et à la mise en valeur des zones artisanales et économiques. Un Adjoint au Maire a été élu en qualité de Vice-Président en charge de l'emploi et de l'insertion, rattaché au Pôle Développement Economique, ce qui facilite les échanges et permet à la Ville d'être au cœur des décisions.

Ces derniers mois, de nombreux professionnels ont sollicité la Ville pour des projets d'implantation ou de développement d'activités diverses. L'installation de nouvelles entreprises sur le Territoire doit rester une action prioritaire. Pour cela, des élus devront rester disponibles pour accompagner des professionnels lors de visites de locaux et dans le cadre de mises en relations avec des institutions du secteur. Les locaux de l'Hôtel d'Entreprises de la Ville ont tous trouvé preneur à ce jour (le dernier local va être loué dès les travaux de réfection réalisés). D'autres travaux d'amélioration de ces locaux pourront faire l'objet d'études afin notamment d'améliorer l'acoustique à l'étage. L'Hôtel d'Entreprises de la CAB va également prochainement accueillir un professionnel de santé, apportant un nouveau souffle à ce site fermé depuis plusieurs années.

Ce dynamisme économique témoigne de l'attractivité de notre Commune, attractivité confirmée par l'organisation mensuelle, dans la Maison de Quartier de Peymilou, de réunions de professionnels de la Commune issus du réseau BNI.

La politique de redynamisation du Centre-Ville se poursuit. Le chantier d'aménagement de la Place du Groupe Loiseau est en cours de finalisation : il permettra d'améliorer l'accès aux commerces en facilitant le stationnement, de développer le marché grâce à la création d'espaces aménagés à cet effet (la halle couverte notamment). Les actions de développement du marché hebdomadaire vont donc devoir se poursuivre. La Commission Promotion de la Ville devra réfléchir à la mise en place d'événements commerciaux sous la halle et en périphérie. L'accueil de food-trucks en dehors des marchés hebdomadaires apporte également un service supplémentaire à la population en dehors des horaires d'ouverture des fast-foods et restaurants présents sur la Commune.

Les travaux d'élaboration d'une plaquette promotionnelle de Prigonrieux devront être lancés afin d'accentuer la mise en valeur des atouts de la Ville auprès d'autres professionnels et particuliers souhaitant s'installer.

Dans cette même démarche de promotion de la Commune, il pourra être envisagé de participer activement aux salons sur le Territoire qui sont l'occasion de rencontrer des promoteurs immobiliers, des entreprises ou des particuliers en recherche de terrains constructibles.

Le Publi bus pourra continuer à être mis à disposition des associations qui bénéficient de tarifs préférentiels dans le but de promouvoir les entreprises locales présentées sur le véhicule.

Un programme de réserve foncière a été poursuivi dès le début du mandat. Cette démarche permet à la Ville de disposer de moyens financiers pour se positionner dans le cadre d'acquisitions de biens immobiliers stratégiques. Pour cela, des démarches de dépôts de dossiers de préemptions pourraient être entreprises sur des zones ciblées sur le PLUi. Plusieurs projets d'acquisitions sont à l'étude qui pourraient permettre à la Commune d'envisager de nouveaux projets sur ce mandat et les suivants.

Un projet de création d'un nouveau quartier est à l'étude avec Périgord Habitat sur les terrains communaux situés au Farnier, sur lesquels de nouveaux commerces pourraient s'implanter le long de la RD32. Les professionnels déjà présents sur le site pourraient bénéficier de ces nouveaux aménagements et donc accroître leur attractivité.

La Ville devra poursuivre sa politique d'achat public responsable en proposant, dans ses supports de commande publique, des critères spécifiques environnementaux, sociaux et locaux. Dans ce cadre, la CAB travaille actuellement avec l'organisme Gaïa financé par la région pour aider les collectivités à mettre en œuvre des clauses d'achats responsables. Des démarches sont en cours afin de développer le partenariat avec des centres d'aide par le travail présent sur le secteur géographique pour l'achat de fournitures et équipements. Des projets sont à l'étude dans le cadre de « chantiers école » auprès d'un organisme présent sur le Territoire afin de favoriser l'inclusion sociale par le travail.

La Ville travaille étroitement avec la CAB à l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal qui devrait être validé en fin d'année 2022. Cette réglementation poursuit un objectif de protection du cadre de vie tout en cherchant une adéquation avec le respect de la liberté d'expression et les réalités économiques du commerce et de l'industrie. Des rencontres vont devoir se poursuivre avec les professionnels concernés afin que tous les dispositifs de publicités, enseignes et pré-enseignes soient conformes à la réglementation en vigueur.

Le développement touristique sur notre Commune devra s'opérer par la mise en valeur de la rivière Dordogne avec le maintien ou l'organisation d'animations spécifiques et en développant des actions autour de la Vélo Route Voie Verte.

5.5 - Intercommunalité

La Ville bénéficie, sur ce mandat, d'une participation accrue dans les instances décisionnaires du Territoire : quatre conseillers municipaux siègent au Conseil Communautaire dont deux Vice-Présidents chargés de représenter la Commune. Des Conseillers Municipaux sont présents dans chacune des commissions intercommunales. Des élus occupent des postes clés au sein de syndicats (Sycoteb, CIAS au Cœur des Trois Cantons, SIVOS) et d'instances qui jouent un rôle essentiel sur le département de la Dordogne (Commission DETR, Conseils d'Administrations de l'Agence Technique Départementale et de l'Union des Maires).

Cette implication sur le Territoire va permettre de travailler sur des dossiers importants pour le Territoire : collecte des déchets, mise en place du RLPI, amélioration de la mobilité (mise en place des navettes Cœur de Ville, prise de la compétence transport scolaire). Les communes ont lancé avec la CAB des travaux d'adaptations réglementaires du PLUi qui s'applique sur le Territoire depuis

un an et demi (clarification du règlement, sous-zonages à modifier, emplacements réservés à créer ou modifier, ...) La population sera informée par le biais de réunions publiques et consultée dans le cadre d'une enquête publique.

Les élus communautaires participent également activement à l'implantation de projets structurants pour le Territoire : le Centre Événementiel, le Stade d'Eaux Vives, la poursuite des travaux de prolongation de la Vélo Route Voie Verte, la piste d'athlétisme, l'Espace Cyrano. La Commune pourra se porter volontaire pour accueillir une exposition itinérante présentant des œuvres d'arts grâce à un outil numérique accessible à tous publics (micro-fole).

Afin de faciliter la mise en œuvre de compétences transférées à la CAB et dans un souci de mutualisation des moyens, la Ville met à disposition certains de ses bâtiments et équipements (la médiathèque, les locaux accueillant le Centre de Loisirs et la micro-crèche) et une partie de son personnel (agents de restauration pour les repas du Centre de Loisirs, agents d'entretien, mécanicien pour l'entretien des véhicules du service de collecte des ordures ménagères). Par contre, la Ville n'est plus en mesure de poursuivre la confection des repas des micro crèches de Prignonieux et La Force en raison des lourdes contraintes alimentaires spécifiques aux tout-petits enfants et travaille actuellement avec la CAB pour trouver une solution alternative répondant aux exigences réglementaires. Des refacturations de ces mises à disposition sont effectuées annuellement entre la Ville et la CAB.

En parallèle, la Ville verse à la CAB une attribution de compensation annuelle permettant d'atténuer les coûts des compétences transférées. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) devra étudier prochainement les incidences financières des nouveaux transferts de compétences et prévoit de réévaluer les tarifs d'entretien de la voirie. L'intégration de nouvelles voies ou portions de voies communales aura également pour conséquence l'augmentation de cette attribution de compensation versée à la CAB.

Les agents de la Ville devront également poursuivre la mise en œuvre d'actions de mutualisation en participant aux réunions du Réseau des Secrétaires de Mairies du Territoire et en travaillant à la poursuite de formations spécifiques répondant aux besoins des collectivités de la CAB. La présence ponctuelle de la Directrice Générale des Services et des Responsables de Services de la Ville aux réunions de travail des instances de la CAB devra permettre d'apporter aux élus des soutiens techniques spécifiques sur des dossiers stratégiques pour la Ville.

L'implantation de Maisons France Services sur le Territoire devrait permettre d'apporter aux usagers des soutiens complémentaires administratifs, tout en déchargeant les communes de tâches hors de leurs compétences.

5.6- Enfance – Jeunesse - Education

Une part importante du budget communal est allouée à l'enfance et la jeunesse par le biais notamment de versements de dotations aux écoles pour compenser les frais pédagogiques de fonctionnement, favoriser le développement culturel des enfants et inciter les déplacements ludiques. Une enveloppe budgétaire pourra être reconduite pour l'acquisition et le renouvellement d'outils technologiques adaptés (tablettes, VPI, tableaux numériques, ordinateurs).

Une hausse de la participation de la Ville aux frais de transports devra être étudiée, en raison de l'arrêt de la régie de transport du SIVOS qui permettait aux communes adhérentes de bénéficier de tarifs très en dessous de ceux du marché. Cette augmentation devra avoir pour but également de favoriser l'apprentissage de la natation par des déplacements à l'Aqualud.

L'équipe municipale a mis en œuvre, dès la rentrée 2020, la volonté des familles de modifier le rythme scolaire des enfants en revenant à quatre jours de classe par semaine et mettant fin aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Pour autant, la Commission Enfance et Jeunesse pourra étudier la poursuite d'actions éducatives sur les temps récréatifs afin de permettre aux enfants de

bénéficier d'activités culturelles et sportives hors temps scolaires. Ces actions, mise en place en 2021, ont permis également de solutionner en partie des problèmes comportementaux relevés chez certains élèves et donc d'améliorer le climat dans les écoles, rendu plus difficile par le contexte sanitaire actuel.

Un des dossiers phare qui devra être étudié lors de cette mandature est la réfection du Restaurant d'Enfants du Centre-Ville et la mise aux normes de la cuisine centrale. En effet, les locaux sont vétustes et non-adaptés aux nouvelles contraintes réglementaires et à la mise en œuvre de la politique souhaitée par l'équipe municipale. Ce projet pourra être étudié avec l'aide technique du Conseil Départemental (plateforme d'achat de produits locaux et bios, formations des agents), du SyCoTeB (dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat concernant la gestion des biodéchets dans les restaurants scolaires) et la CAB (dans le cadre du Projet d'Excellence Alimentaire).

La Ville souhaite conserver une cuisine centrale sur la Commune afin de servir aux enfants des écoles et du Centre de Loisirs des repas et goûters fabriqués sur place avec des produits frais, non industriels. La qualité des repas proposés aux enfants reste une priorité. Les menus sont élaborés lors d'un comité consultatif composé d'élus, de représentants et de parents d'élèves, d'une nutritionniste et d'agents des services de Restauration et d'Animation. Les recrutements réalisés lors de la réorganisation du Service consécutive aux départs en retraite en 2020 ont rempli les objectifs d'accentuation de la professionnalisation de l'équipe.

Ces compétences sont régulièrement mises en valeur lors de l'organisation d'évènements municipaux (confection des buffets servis aux participants par les agents du Service). L'équipe municipale entend renforcer ces interventions annexes qui ont pour but d'améliorer l'image de la Ville tout en réalisant des économies, le coût de revient de ces prestations réalisées en interne étant inférieur à celui d'une entreprise privée.

La politique de sécurisation des enfants pourra se poursuivre. Des actions ont déjà été mises en place (installation d'un brise-vue aux abords de l'Ecole Maternelle du Centre-Ville et d'alarmes anti-intrusion, réalisation d'exercices réguliers dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sureté, achat d'ozoneurs permettant d'assurer des désinfections performantes des locaux et équipements), d'autres devront faire l'objet d'études en Commissions (remplacement de la clôture et assainissement des sols dans la cour de l'Ecole Elémentaire, réalisation d'un circuit de prévention routière, installation de dispositifs de traitement de l'air dans les écoles).

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, il faudra envisager de maintenir une enveloppe financière dédiée au paiement d'heures supplémentaires affectées à la désinfection des locaux.

La Commune devra poursuivre ses efforts en matière d'application de la loi EGALIM : intégration de nouvelles habitudes alimentaires (repas végétariens, menus à thèmes), favorisation des circuits courts auprès de producteurs locaux et des achats de produits bios, suppression des contenants plastique.

Ces contraintes réglementaires et ces choix politiques engendrent de lourdes dépenses pour la Collectivité : sans renier l'aspect social du Service de Restauration (fourniture de repas équilibrés à moindre coût pour les familles afin de permettre l'accès à tous), il faudra cependant en maîtriser les conséquences financières. En effet, ce service coûte approximativement 200K€ par an à la Commune (coût de revient des repas servis durant l'année scolaire 2020-2021 = 6.23 € pour une refacturation moyenne de 2.25 € par repas servi aux enfants de la commune et 3.25 € hors commune). La mise en place des forfaits au début de l'année scolaire 2021-2022 devrait permettre d'atténuer considérablement les écarts entre les repas préparés et ceux facturés. La politique de maîtrise du gaspillage alimentaire devra également être poursuivie (rationalisation des quantités servies en fonction des âges des enfants et mise en place d'actions pédagogiques de sensibilisation des enfants).

Une étape a été franchie en 2021 en matière de politique en faveur de l'aide à l'intégration professionnelle des jeunes sur le Territoire par l'accueil de deux apprentis et l'emploi d'étudiants domiciliés sur la Commune sur des postes saisonniers. Ces actions pourraient être reconduites sur

les prochains exercices du mandat. Cette politique pourra être accentuée par l'accueil de stagiaires sur l'ensemble des services selon les besoins du public concerné.

Grâce à la création d'un poste d'agent d'animation dédié, les activités à la Serre Pédagogique se sont développées : fourniture de légumes à la cuisine centrale plantés et cueillis par les enfants, ateliers jardinages avec les enfants des écoles, des micro-crèches, du Relai d'Assistants Maternelles. D'autres demandes de structures présentes sur le Territoire n'ont pu être honorées en raison du contexte sanitaire mais pourront, espérons-le, être mises en œuvre prochainement. Les journées portes ouvertes du site ont rencontré un vif succès ; ces actions pourront donc être reconduites afin de faire découvrir ce site aux prigontins et mettre en avant le travail des enfants. Cet espace permet également de favoriser l'éveil des enfants au développement durable.

5.7-Santé et Social

Dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), la Ville doit se doter d'au moins 25% de logements sociaux, par rapport aux résidences principales. A ce jour, 169 logements sociaux sont répertoriés sur la commune, soit approximativement 40 % de l'effectif à atteindre (462 logements à ce jour). Même si l'objectif fixé par l'Etat reste difficile à atteindre, l'équipe municipale a entrepris de nombreuses démarches auprès de bailleurs sociaux pour répondre à cette obligation tout en apportant des solutions aux demandes récurrentes de prigontins (personnes seules et âgées notamment). Des prélèvements pour insuffisance de logements sociaux sont appliqués chaque année qui peuvent, selon les données en vigueur à ce jour, s'élever à 56K€ par an. La réalisation de travaux ou d'acquisitions foncières en faveur de l'implantation de logements sociaux permettrait donc à la Ville, dans l'immédiat, d'abaisser les pénalités appliquées par le biais de dépenses déductibles.

Plusieurs projets de création de lotissements ou résidences sont lancés ou à l'étude qui devraient se finaliser d'ici la fin du mandat (Résidence du Verger Route du Stade - 24 logements adaptés aux séniors livrés fin 2023, Lotissement Rue Eugène Leroy - 49 logements aménagées pour les personnes à mobilité réduite ou adaptés pour l'accueil de familles livrés fin 2023, nouveau quartier au Farnier - 35 logements pour des personnes seules ou des familles livrés fin 2024).

Afin de formaliser ces engagements et apporter des solutions complémentaires, le projet de Contrat de Mixité Sociale vient d'être finalisé et doit être acté par les différentes instances décisionnaires de la Ville, de l'Etat, du Département et de la CAB. Ce document contient les actions que la Ville entend mener dans les années à venir pour remplir ses obligations réglementaires (acquisitions foncières au profit de bailleurs sociaux, aménagement de locaux communaux vacants, mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et les aides, financières et techniques, apportées par chaque signataire de ce contrat.

L'équipe municipale poursuit sa politique d'amélioration de l'offre médicale sur le Territoire. Monsieur le Maire, également Vice-Président en charge de l'accès aux soins au sein de la CAB, assure le lien entre les deux collectivités. Cette démarche, amorcée dès la fin de l'année 2020, a permis d'accueillir déjà plusieurs professionnels de santé dans l'Hôtel d'Entreprises.

L'implantation d'une maison de santé sur le Territoire Ouest et donc sur notre Commune pourrait être une solution afin de favoriser l'installation à Prigonrieux de médecins et spécialistes. Une rencontre avec les professionnels de santé installés sur la Commune est intervenue au début du 4^{ème} trimestre 2021 afin d'échanger avec eux et recueillir leurs avis et besoins et ainsi répondre au mieux à la demande.

D'autres aménagements ou actions permettent à la Municipalité de veiller à la santé de ses administrés. Elle sensibilise les Prigontins et les agents de la Ville aux gestes de premiers secours grâce notamment à la mise à disposition de plusieurs défibrillateurs repartis sur le territoire de la Commune et de formations spécifiques. Elle met également à disposition du Conseil Départemental des locaux une fois par semaine afin d'accueillir le dispositif « Séniors à Nous La Forme », activités complétées ponctuellement par des interventions de Soliha dans le cadre d'ateliers favorisant le « Bien Vivre Chez Soi ».

De nombreuses activités sportives sont proposées sur la Commune, essentielles pour tous, qui se déroulent dans des locaux municipaux mis à disposition gratuitement aux associations concernées, qui bénéficient également de subventions d'aide au fonctionnement.

La Commune envisage de maintenir son soutien aux associations à caractère social, très actives sur le Territoire, notamment par l'attribution de subventions conséquentes (Epi Famille) et l'octroi de marchés de travaux et fournitures pour l'achat de légumes servis aux Restaurants d'Enfants et pour des opérations ponctuelles d'entretien ou de petits chantiers d'insertion (Question de Culture).

Un bâtiment communal est mis à disposition à titre gratuit pour accueillir l'Épicerie Sociale : une attention particulière devra être portée à cet immeuble ancien.

L'adhésion communale au SIAS du Cœur des Trois Cantons permet aux administrés d'avoir accès aux services d'aide à domicile, jardinage, portage de repas, secours d'urgence et secours financier. Pour pallier aux indisponibilités ponctuelles de ces partenaires sociaux, l'ouverture d'un budget annuel dédiée aux aides d'urgences pourra être proposé.

La Ville pourrait également envisager la réhabilitation du logement communal au-dessus de la Maison de Quartier afin de pouvoir assurer les placements d'urgences pour les familles notamment.

Une nouvelle délégation a été attribuée par Monsieur le Maire à une conseillère municipale chargée d'apporter un soutien à la population la plus éloignée des supports numériques : cette action sociale pourrait donc se poursuivre toutes les semaines afin d'aider ce public à mieux utiliser les outils dédiés tout en apprenant à être vigilants sur les dangers qu'ils représentent. Un partenariat se met en place avec la Maison France Services et l'EHPAD de la Madeleine.

L'équipe municipale souhaite poursuivre les actions spécifiques menées en faveur des publics concernés lors des fêtes de fin d'année (personnes isolées, malades, âgées, en difficultés sociales) avec la distribution de colis et de chocolats de Noël. Le Goûter des Anciens, prévu au début de l'année 2021, a dû être annulé pour raison sanitaire mais toutes les personnes âgées de 70 ans et plus ont été destinataires de cartes des vœux. Cet évènement a été reprogrammé dès la fin de cette même année et pourra donc être reconduit une fois par an. La Ville souhaite rester un partenaire présent auprès d'associations d'entraide lors d'évènements comme « Octobre Rose » et le Téléthon.

Enfin, la Commune recourt régulièrement au recrutement ponctuel de personnel extérieur issu d'associations d'insertion (Question de Cultures, Aide 24, Association des Enfants du Pays de Beyleme) et accueille une fois par semaine une assistante sociale dans des locaux municipaux.

5.8-Vie culturelle et Associative

Afin d'améliorer les conditions de travail des nombreux bénévoles qui œuvrent au sein des associations présentes sur la Commune et assurer la sécurité des usagers et visiteurs, la Ville envisage de lancer des études concernant un réaménagement du Complexe Sportif (création de nouveaux clubs-house et de lieux de stockage, création de parkings supplémentaires à proximité, extension de la Salle d'Activités). Dans l'immédiat, il sera nécessaire de prévoir rapidement des travaux de réhabilitation des installations existantes vétustes (remise en état des réseaux d'adduction d'eau potable, des vestiaires et des sanitaires). Une campagne de clôture du site pourra être lancée par phase, afin de faciliter les contrôles des accès. Le remplacement des mains courantes sera à envisager dans ces mêmes phases de travaux.

Une réflexion se poursuivra avec les membres du Comité des Fêtes de Peymilou et les riverains pour étudier toutes les solutions qui permettront de maintenir la fête à Peymilou avec plus de sécurité et de confort pour les visiteurs. Le succès de cette manifestation oblige la Commune à trouver des parkings et des espaces pour les forains.

L'éclairage des terrains de pétanque pourrait faire l'objet de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Le matériel (tables, bancs, chaises, caissons) pourra être complété et renouvelé lorsque cela est nécessaire afin de répondre aux nombreuses sollicitations des associations.

La réhabilitation des locaux des anciennes gares fait l'objet d'une étude actuellement afin d'apporter des solutions aux associations recherchant des locaux de stockage. Ce lieu pourrait être également un espace de rencontres et d'échanges dédié à ce public.

L'équipe municipale propose de conserver le montant des subventions versées aux associations afin d'affirmer son soutien au tissu associatif local qui a souffert de la crise sanitaire. Ce soutien financier devrait permettre de maintenir et relancer les activités et de pouvoir envisager d'aider de nouvelles associations à s'implanter durablement sur notre Commune.

En complément, la Ville entend poursuivre la mise à disposition gratuite aux associations des locaux, salles, matériels, véhicules ainsi que des agents de la Collectivité lors d'événements ou pour l'entretien courant des locaux utilisés. Les minibus pourront continuer à être proposés en location à un tarif inférieur au coût de revient. Un projet d'achat d'un véhicule supplémentaire de transport de matériel par la Ville pourrait compléter ces services.

Toujours dans le but de relancer les activités culturelles et associatives, la Municipalité devra travailler sur la programmation d'événements tout au long de l'année et étudiera de nouvelles opportunités. Pour inciter les éventuels organisateurs dans cette démarche, le vote de crédits dédiés à financer un Fonds d'Initiative Culturelle (FIC) sera proposé pour favoriser cette volonté politique.

Pour inciter les particuliers à se rapprocher des associations locales et mettre en avant les nombreuses activités proposées, une Journée de Découverte Sportive pourrait avoir lieu au mois de septembre aux lancements des inscriptions pour la nouvelle saison.

Afin de marquer sa reconnaissance envers ces administrés qui œuvrent toute l'année au bien-être dans notre Ville dans des conditions difficiles ces derniers temps, l'équipe municipale souhaite proposer le maintien d'une soirée en leur honneur lors de laquelle pourront être conviés l'ensemble des bénévoles.

Dans la même démarche qu'un grand nombre de communes du département ainsi que du Conseil Départemental, une procédure de demande de labélisation de la Ville PARIS 2024 pourra être lancée pour soutenir les jeux olympiques et permettre aux associations prigontines de contribuer localement à cet événement sportif.

5.9-Citoyenneté – Démocratie Participative

« Pas de question sans réponse » : la Municipalité s'attache à respecter cet engagement depuis le début du mandat. Toutes les demandes des administrés devront donc continuer à faire l'objet d'un traitement approprié. Une réponse sera apportée à tous les mails et courriers.

Les élus devront rester disponibles pour les prigontins en poursuivant les permanences en Mairie. Des représentants municipaux sont présents sur le marché le dimanche matin, munis d'un cahier de doléances, afin de n'oublier aucune demande ou remarque et pouvoir se rapprocher des services municipaux compétents pour apporter une réponse ou solution.

Quatre réunions de quartier seront proposées en 2022 : elles auront pour but de favoriser la démocratie participative grâce à des temps d'échanges et de partages avec les citoyens comme cela a été amorcé en 2021 même si le contexte sanitaire n'a pas pu permettre de remplir pleinement cet objectif.

Les comités consultatifs créés (Comité d'Elaboration et de Suivi du Projet Pédagogique et Comité des Chemins doux et Sentiers de Randonnées), animés par des élus et dans lesquels sont associés des prigontins, devront être force de propositions auprès des élus afin de les orienter dans leurs décisions. De nouveaux comités consultatifs pourront être constitués en fonction des besoins sur la durée du mandat.

Les événements favorisant la citoyenneté pourraient également être reconduits : la Fête des Lauréats afin de récompenser tous les nouveaux diplômés et la Cérémonie des Nouveaux Prigontins qui permet d'accueillir les nouveaux habitants de la Commune.

La Municipalité devra s'attacher à sensibiliser la population et les plus jeunes notamment au devoir de mémoire. Les habitants pourront continuer à être associés à l'organisation des cérémonies commémoratives ainsi que les représentants du CMEJ. Ces évènements solennels pourront être ponctués de moments conviviaux et de partage avec les anciens combattants en remerciement pour leur engagement passé et présent. Un matériel de sonorisation mobile plus adapté et performant sera proposé dès 2022.

La Ville doit se préparer en 2022 à l'organisation des élections présidentielles et législatives. Il pourra être envisagé le renouvellement complet des équipements bureaux de vote qui sont vétustes et souvent inadaptés. Les élus et agents devront donc être mobilisés et les électeurs seront sollicités afin de compléter les bureaux de vote.

La loi « Engagement et Proximité », votée en 2019, prévoit notamment une formation obligatoire pour les nouveaux élus au début de leur mandat ; ces journées viennent s'ajouter aux dispositifs de formations existants et seront à inscrire au budget. Il faut noter une bonne participation des élus depuis le début du mandat, témoignage de leur volonté d'acquisition de nouvelles compétences en matière de gestion municipale.

Quinze nouveaux jeunes ont été élus en octobre 2020 au sein du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ) et installés en 2021 : la Municipalité entend soutenir leurs actions. Plusieurs évènements sont déjà programmés : vente de jacinthes en partenariat avec le Lions Club au profit de la lutte contre le cancer des enfants, « Vide Ta Chambre », Carnaval, Halloween, journée rétro gaming, présence lors des cérémonies commémoratives. Ces jeunes élus envisagent également de répondre favorablement à la demande du Sénateur de visiter le Sénat en 2022. Ils pourront également être invités ponctuellement à participer aux séances du Conseil Municipal pour présenter leurs projets à l'Assemblée.

5.10-Maintien de la qualité du service public

Les périodes de confinement mises en œuvre en 2021 n'ont pas permis de maintenir l'organisation du recensement de la population qui est donc reportée au début de l'année 2022. Des actions de sensibilisation de la population devront être menées afin d'inciter chacun à répondre aux questionnaires. Les résultats permettront d'adapter les équipements et services au nombre d'habitants. Pour mener à bien cette mission, le recrutement d'agents recenseurs est en cours, un agent de la Collectivité a été désigné pour remplir la mission de coordonnateur (ce qui aura des incidences sur ses tâches habituelles) et d'autres agents devront ponctuellement être associés à ces travaux (DGS, Policier Municipal, Responsable des Ressources Humaines, Agent d'Accueil).

Un service public de qualité est assuré sur la Commune grâce au fonctionnement des services sur des plages horaires importantes en semaine et ponctuellement durant les week-ends et jours fériés lorsque cela est nécessaire.

Les remplacements d'agents absents perdureront afin d'éviter les interruptions de services.

Les enfants sont accueillis dans les trois écoles quatre jours par semaine en périodes scolaires de 7h30 à 18h30 sans interruption. En cas de grève du personnel enseignant, la Commune essaie, autant que faire se peut, de maintenir cet accueil et ce grâce à la mise en place du service minimum. Le Centre de Loisirs assure l'accueil des enfants tous les autres jours hors périodes scolaires et le mercredi en période scolaire.

Le Service Restaurant d'Enfants fonctionne sans interruption durant toute l'année, afin de proposer des repas fabriqués sur place aux enfants aussi bien en périodes scolaires que hors périodes scolaires.

Les pôles administratif et technique fonctionnent toute l'année, sans interruption. L'accueil physique et téléphonique des administrés est assuré à l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi. Un abaissement du temps d'ouverture au public de quarante à 37.5 heures par semaine est à l'essai actuellement afin de permettre aux agents en charge de l'accueil de la population de bénéficier de temps de travail hors ouverture au public et ainsi améliorer les délais de traitement des dossiers gérés par ces agents. Il est important de noter que les services ont été maintenus en période COVID, répondant ainsi au besoin de la population de bénéficier d'un service de proximité.

Le volume des dossiers à traiter ne cesse d'augmenter : + 52 % en matière d'état-civil entre 2016 et 2020 (208 actes de naissances, mariages, décès, PACS et 480 demandes diverses par an), + 11 % pour les dossiers d'urbanisme entre 2017 et 2020, 258 actes administratifs (arrêtés, décisions et délibérations). Se rajoutent à ces dossiers le traitement de 11 700 appels téléphoniques et 8 000 visites en Mairie, 2 100 courriers arrivés et 1 800 courriers au départ et plus de 10 000 courriels. 3 371 électeurs sont inscrits sur les listes électorales dont il faut gérer annuellement les nouvelles demandes d'inscription et les radiations. Une refonte de la liste électorale en 2022 va occasionner l'envoi de nouvelles cartes électorales avant le premier tour des élections présidentielles. 258 actes administratifs (arrêtés, décisions et délibérations).

Le service des finances élabore et assure la gestion de 3 budgets pour un montant total de 10 894 781.18 € et a émis 3119 titres et mandats en 2020.

Afin de rationaliser au mieux la gestion de ces missions, l'acquisition de logiciels et outils adaptés pourra être envisagée.

Une réorganisation du Pôle Technique a été amorcée et devra se poursuivre avec pour objectif de pallier les nombreuses et diverses interventions et assurer l'entretien qualitatif des équipements publics. Pour cela, les effectifs se professionnalisent grâce au recrutement de spécialistes en remplacement d'agents polyvalents. Cette réorganisation devrait favoriser la réalisation de travaux en interne (travaux en régie).

Pour assurer le maintien de ce Service Public, il est nécessaire de prévoir des crédits permettant de palier au remplacement de matériel défectueux. Une étude pourra également être lancée afin de faciliter les accès aux salles mises à disposition tout en renforçant la sécurité des locaux et équipements par des systèmes d'alarmes adaptés.

Un maître d'œuvre a été recruté dans le cadre de l'élaboration d'un projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville. L'objectif premier est de créer des espaces de travail supplémentaires qui font défaut et d'apporter aux visiteurs plus de confort, de confidentialité tout en optimisant l'information des usagers en assurant la sécurité des agents et anticiper les demandes de l'Etat de mettre en place des outils de consultations numériques pour les documents administratifs (espace clos hors banque d'accueil dans le hall, panneaux d'affichage numérique, point numérique, bureau à l'accueil avec hygiaphone, amélioration de l'isolation phonique des bureaux). La Ville travaille également avec le Photo Club Prigontin pour mettre en valeur, dans les locaux de l'Hôtel de Ville, le patrimoine de la Ville et les événements marquants.

Il faudra également répondre aux besoins du Service Archives d'étendre l'espace réservé à cet effet d'ici la fin du mandat.

Les toilettes publiques attenantes à l'Hôtel de Ville devront faire l'objet de travaux de réfection prochainement. Ces équipements sont d'autant plus importants qu'ils sont également utilisés lors de tous les événements organisés sur la Place du Groupe Loiseau et qui se dérouleront sous la future halle.

Afin de remplir nos obligations réglementaires tout en permettant d'apporter des compléments d'information à la population, un projet d'implantation de panneaux d'affichage libre et à l'étude, ainsi que l'acquisition de divers panneaux d'informations numériques, aussi bien dans le Centre-Ville qu'à Peymilou.

Le renouvellement des équipements techniques et informatiques devra continuer à être assuré de façon régulière. Un nouvel outil d'aide à la gestion du Pôle Technique est en cours d'élaboration avec l'Agence Technique Départementale qui devrait permettre un gain de temps lors des demandes d'interventions, un meilleur suivi de ces demandes, tout en assurant la gestion des bâtiments (commissions de sécurité, contrôles périodiques, suivi des travaux). Un inventaire précis de l'ensemble du patrimoine communal a été demandé au Responsable du Service avant son départ en retraite qui pourra être intégré dans ce logiciel.

Le nombre important des salles et la surface importante de certaines d'entre elles assurent à la Commune une certaine attractivité, notamment auprès des structures publiques qui organisent très régulièrement des réunions d'information sur la Commune (CAB, CNFPT, DGFIP, UDM24). Ces salles et équipements pourraient continuer à être mise à disposition gratuitement pour ces structures

et des agents municipaux pourront intervenir ponctuellement à la mise en place matérielle de ces rencontres.

La Ville s'applique également à faciliter la vie de ses administrés en assurant des missions qui ne font pas partie de ses compétences : à titre d'exemple, des collectes sont organisées pour procéder à l'enlèvement des encombrants et déchets verts par les agents du Service Environnement et Espaces Verts plusieurs fois dans l'année, directement au domicile des prigontins demandeurs. Pour aider les personnes les moins mobiles, la Ville a collaboré, avec le Service Santé de la CAB, à l'organisation des campagnes de vaccinations en assurant les transports des prigontins en mettant à disposition un véhicule et un agent municipal. D'autres agents ont géré les prises de rendez-vous. De nouvelles opérations seront nécessaires en 2022 pour protéger la population.

Afin d'assurer la sécurité de ses habitants, la Commune a donné un avis favorable au programme pluriannuel proposé par la CAB à toutes les communes du Territoire pour participer à la reconstruction du centre d'incendie et de secours. Cette participation annuelle débutera en 2023 et s'achèvera en 2027.

La présence d'un policier municipal vient renforcer cette politique sécuritaire, en proposant notamment des actions telles que l'opération « Tranquillité Vacances », en renforçant sa présence sur le terrain afin de faire respecter les incivilités, lors des entrées et sorties des écoles par exemple et lors des nombreux conflits de voisinage. La gestion des animaux errants, susceptibles de nuire à la tranquillité et la sécurité publique, reste une mission importante de cet agent. La gestion de la mise en fourrière des animaux capturés devra faire l'objet d'une révision, le fonctionnement actuel n'étant pas satisfaisant.

Ces éléments mettent en avant l'importance des services municipaux auprès de la population et la nécessité de maintenir cette proximité.

5.11-Gestion des ressources humaines

Le service des Ressources Humaines gère actuellement quarante-six agents (cinquante-huit agents ont été employés par la Ville cette année) pour lesquels il faut traiter les salaires et charges, les arrêts maladie, les formations. Ce Service gère également les indemnités et formations de treize élus. La masse salariale de 2021 est estimée à ce jour à 870K€, dans laquelle ne sont pas prise en compte les intervenants extérieurs sur les temps périscolaires et les recrutements ponctuels d'intérimaires.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique a rendu obligatoire l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG) chargées de définir les orientations à mettre en place en matière de ressources humaines sur la durée du mandat (départs, recrutements, formations, temps de travail, protection sociale des agents, lutte contre l'absentéisme, égalité professionnelle, valorisation et promotion des parcours professionnels). En 2022, les dossiers prioritaires pourront être ceux relatifs aux conditions de travail des agents, la protection sociale des agents et la révision du règlement intérieur. Les LDG ont été soumises pour avis au Comité Technique qui s'est prononcé favorablement et sont présentées en suivant au Conseil Municipal. Elles pourront être révisées aussi souvent que nécessaire en fonction des besoins. Le document est joint en annexe de ce rapport d'orientations budgétaires.

L'équipe municipale entend poursuivre sa politique de gestion des ressources humaines afin d'être toujours plus à l'écoute des attentes et besoins de chacun. Cette démarche est facilitée par la délégation donnée à la 1^{ère} Adjointe au Maire depuis le début du mandat.

Dans cette optique, des rencontres régulières pourront être organisées entre élus et agents.

Préalablement aux travaux de préparation des budgets, chaque responsable de service a été invité à présenter ses besoins financiers.

Les agents pourront continuer à être étroitement associés aux travaux d'élaboration de projets municipaux en participant par exemple aux réunions des Conseil Municipal, Groupe Exécutif, commissions communales et comités consultatifs. Des groupes de travail composés d'élus et de représentants du personnel pourront être créés sur des dossiers stratégiques en matière de gestion des ressources humaines.

Des renforts pourront ponctuellement être apportés dans les services municipaux grâce à l'emploi de personnel saisonnier afin d'améliorer la qualité du travail pour les agents en place et le service rendu à la population.

Une meilleure anticipation des travaux par une planification annuelle des tâches et des manifestations devrait permettre un lissage des charges et une gestion plus juste des besoins en personnel de façon permanente ou sur des temps donnés.

La Collectivité pourrait poursuivre son engagement dans des dispositifs de formation de personnes non qualifiées sur des missions répondant aux besoins de la Commune, tout en bénéficiant d'aides de l'Etat (par le biais des contrats Parcours Emploi Compétences notamment). Ces agents pourraient, si le besoin se confirme, être recrutés sur des postes pérennes après avoir bénéficié d'une formation « sur mesure ».

Depuis l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2020 relatives au développement des contrats d'apprentissage dans la Fonction Publique Territoriale (prise en charge par le CNFPT de 50% des frais de formation des apprentis, primes de l'Etat permettant d'atténuer le coût pour les collectivités), la Ville accueille deux apprentis et pourrait donc envisager de nouveaux recrutements de ce public à l'avenir dans le but d'apporter un outil supplémentaire de gestion prévisionnelle des emplois tout en participant aux actions de formations des jeunes sur le Territoire.

Les compétences des agents sont reconnues à travers l'attribution du régime indemnitaire (RIFSEEP) qui prend en compte les fonctions, les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel des agents. Ce dispositif pourra faire l'objet de révisions selon les évolutions des missions confiées aux agents en fonction des volontés de réorganisations de l'équipe municipale.

L'enveloppe allouée aux formations pouvant être suivies dans le cadre du Compte Personnel d'Activité (CPA), opérationnel depuis le mois de mai 2019, qui offre la possibilité aux agents de s'orienter vers de nouvelles perspectives professionnelles, dans le secteur public ou le secteur privé, pourra être maintenue.

La municipalité entend poursuivre et encore améliorer sa politique sociale en faveur des agents : renouvellement des cotisations auprès d'œuvres sociales telles que le CNAS, le CDAS, participation à l'achat de chèques déjeuner, création d'un espace réservé notamment au personnel pour la prise des repas dans le projet du nouveau site de restauration collective, organisation de l'arbre de Noël, cadeau offert par la Ville lors d'événements familiaux et départs en retraite.

La participation de la Collectivité au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents (santé et prévoyance) pourra être étudiée dès 2022, même si, à ce jour, les collectivités territoriales n'ont pas d'obligation en la matière (obligation réglementaire en 2025 pour la prévoyance, en 2026 pour la santé).